COMPTE-RENDU

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

TENUE

A LA FACULTÉ DE PHARMACIE

Le 6 Janvier 1937



Extrait du Journal de Pharmacie et de Chimie

PARIS
G. DOIN ET Cie, ÉDITEURS
8, PLACE DE L'ODÉON, 8
1937

COMPTE RENDU

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

COMPTE-RENDU

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

TENUE

A LA FACULTÉ DE PHARMACIE

Le 6 Janvier 1937

Extrait du Journal de Pharmacie et de Chimie



PARIS
G. DOIN ET Cie, ÉDITEURS
8, PLACE DE L'ODÉON, 8

1937

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

au 1er Janvier 1937 (1)

MEMBRES RÉSIDANTS. — 60.

DATES de la nominatiou		Noms et Adresses.
		MM.
Juillet	1912	Lemeland (P.), 81, rue Jouffroy, XVIIIe.
Juin	1913	André (Em.), PH, hôpital de la Salpêtrière, XIIIe.
Octobre	1913	Bourdier (L.), 147, rue du Faubourg Saint-Denis, Xe.
Juin	1914	Javillier (M.), PU, PCAM, 19, rue Ernest-Renan, XVe.
Juillet	1914	Bernier (R.), 11, rue Mansart, IXe.
Juillet	1914	Lebeau (P.), PFP, 4, rue Cambacérés, Verrières (Seine).
Mai	1919	Perrot (Em.), PFP, 12 *bis*, boulevard de Port-Royal, Ve.
Juin	1919	Lesure (A.), 70, rue du Bac, VIIe.
Juillet	1919	Huerre (R.), 12, boulevard Bonne-Nouvelle, Xe.
Juillet	1919	Damiens (A.), PFP, 23 *bis*, rue des Binelles, Sèvres (S.-et-O.).
Avril	1920	Lefebvre (Ch.), 2, rue Duphot, Ier.
Juin	1920	Lantenois (M.), 32, rue Emile-Roux, Fontenay-sous-Bois (Seine).
Juillet	1920	Fabre (R.), PFP, PH, hôpital Necker, XVe.
Octobre	1920	Radais (M.), PFP, 12, avenue de l'Observatoire, VIe.
Mai	1921	Buisson (A.), 105, avenue Henri-Martin, XVIe.
Juillet	1921	Pénau (H.), 91, rue Denfert-Rochereau.
Juillet	1921	Fleury (P.), AFP, PA, 54, avenue de la République, Villejuif.
Juillet	1922	Laudat (M.), 227, boulevard Pereire, XVIe.
Octobre	1922	Richard (F.), 47, quai de la Tournelle, Ve.
Mai	1923	Bouvet (M.), 4, rue Thénard, Ve.
Octobre	1923	Picon (M.), AFP, PH, La Maternité, boulevard Port-Royal, XIVe.
Décembre	1923	Bailly (O.), 1, place du Panthéon, Ve.
Octobre	1924	Guillaumin (Ch.-O.), 26, rue Desrenaudes, XVIIe.
Avril	1925	Weitz (R.), 93, boulevard Saint-Germain, VIe.
Juin	1925	Bagros (M.), 42, rue d'Auteuil, XVIe.
Octobre	1925	Grigaut (A.), 21, rue du Vieux-Colombier, VIe.
Janvier	1926	Aubry (A.), 23, rue des Blagis, Bourg-la-Reine (Seine).
Avril	1926	Mascré (M.), AFP, PH, 200, faubourg Saint-Denis, Xe.
Mai	1926	Maheu, 44, avenue du Maine, XIVe.
Juin	1926	Rothéa (F.), PM, 6, rue Le Bouvier, Bourg-la-Reine (Seine).
Juillet	1926	Lecoq (R.), 33, rue de Mantes, St-Germain-en-Laye (Seine).
Juillet	1926	Coutière (H.), PFP, 248, boulevard Raspail, XIVe.
Décembre	1926	Toraude (L.-G.), 63, boulevard Saint-Michel, Ve.

(1) Abréviations : AFP, Agrégé de la Faculté de Pharmacie ; AFM, Agrégé de la Faculté de Médecine ; PA, Pharmacien des Asiles de la Seine ; PCF, Professeur au Collège de France ; PFM, Professeur à la Faculté de Médecine ; PFP, Professeur à la Faculté de Pharmacie ; PH, Pharmacien des Hôpitaux ; PM, Pharmacien militaire ; PAV et PHV, Professeur agrégé et Professeur honoraire au Val-de-Grâce ; PU, Professeur à l'Université ; PFMP, Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie ; PCAM, Professeur au Conservatoire des Arts et Métiers ; PEMP, Professeur à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie ; PIA, Professeur à l'Institut Agronomique ; PMHN, Professeur au Muséum d'Histoire Naturelle ; PCM, Pharmacien-chimiste de la Marine.

DATES de la nomination		NOMS ET ADRESSES.
		MM.
Mai	1927	Launoy (L.), AFP, 1, rue Daru, Paris, VIIIe.
Juillet	1927	Martin (Félix), 6, place Denfert, XIVe.
Mai	1928	Tassilly (E.), PFP, 6, rue Lagarde, Ve.
Avril	1929	Liot (A.), 47, quai de la Tournelle, Ve.
Juillet	1929	Bruère (P.), PM., 5, rue Boucicaut, XVe.
Nov.	1929	Barthet (G.), 1, rue de Phalsbourg, XVIIe.
Avril	1930	Hazard (R.), PH, AFM, Hôpital Trousseau, av. Michel Bizot, XIIe.
Octobre	1930	Lormand (Ch.), 67, boulevard des Invalides, VIIe
Avril	1931	Boinot (G.), 52, rue La Bruyère, IXe.
Mai	1931	Bedel (Ch.), AFP, 3, Grande-Rue, Montrouge (Seine).
Juillet	1931	Delange (R.), 129, quai d'Issy, à Issy (Seine).
Novembre	1931	Delaby (R.), AFP. 13, rue Pierre-Nicole, Ve.
Mai	1932	Réaubourg (G.), 29, rue Jouvenet, XVIe.
Juillet	1932	Perdrigeat, 10, rue d'Ouessant, XVe.
Octobre	1932	Leprince (M.), 62, rue de la Tour, XVIe.
Mai	1933	Velluz (L.), PAV, Hôpital Percy, Clamart (Seine).
Juillet	1933	Tabart (E.), 63, rue Denis-Gogue, Clamart (Seine).
Mai	1934	Charonnat (R.), PH. Hospice d'Ivry, Ivry-sur-Seine.
Juillet	1934	Cuny (L.), 54, Faubourg Saint-Honoré, VIIIe.
Mai	1935	Cattelain (E.), 43, rue Gauthey, XVIIe.
Octobre	1935	Choay (A.), 136, rue de la Tour, XVIe.
Mai	1936	Regnier (J.), AFP, PH, 1, rue Chardon-Lagarche, Paris
Juillet	1936	Lenoir (H.), 2, rue Emile-Zola, à St-Ouen (Seine).

MEMBRES HONORAIRES.

DATES de la nomination	DATES de l'honorariat	MM.
1883	1910	Guinochet (Ed.), PH, 14, avenue Depoilly, Nice et 9, rue Neuve, Versailles.
1883	1910	Hoog, 62, avenue des Champs-Elysées, VIIIe.
1884	1913	Léger (E.), PH, 15, rue du Louvre.
1889	1921	Dumouthiers (G.), 11, rue de Bourgogne, VIIe.
1889	1921	Béhal (A.), PFP, PH, La Fresnaye, par Mennecy (Seine-et-Oise).
1889	1921	Berlioz, 1, rue du Try, Montmorency (Seine-et-Oise).
1900	1925	Guerbet (M.), PFP, PH, 17, avenue de l'Observatoire, VIe.
1900	1925	Choay (E.), 48, rue Théophile Gautier, XVIe.
1902	1927	François (M.), PH, 14 bis, rue Mouton-Duvernet.
1903	1928	Carette, 5, avenue de la Cour-de-France, Juvisy (S.-et-O.).
1903	1928	Bougault (J.), PFP, PH, 16, rue de Sèvres, VIe.
1903	1928	Dufau (E.), 56, rue du Cherche-Midi, VIe.
1904	1931	Gaillard, PM, PVH, 27, rue Delambre, XIVe.
1904	1931	Hérissey (H.), PFP, PH, Hôpital St-Antoine, XIIe.
1904	1931	Dumesnil (E.), 10, rue de Plâtre, IVe.
1905	1932	Goris (A.), PFP, PH, 47, quai de la Tournelle, Ve.
1905	1932	Lefèvre (C.), 52, rue Decamps, XVIe.
1905	1932	Fourneau (Ern.), 26, rue Dutot, XVe.
1905	1932	Cordier (P.), 27, rue de la Villette, XIXe.
1907	1933	Martin (Henri), 4, avenue Friedland, VIIIe.
1908	1934	Sommelet (M.), PFP, PH, hôpital Cochin, XIVe.
1908	1934	Poulenc (Camille), 40, avenue de Saxe, VIIe.
1909	1935	Guillaumin (A.). 13, rue du Cherche-Midi, VIe.
1909	1935	Tiffeneau (M.), PFM, PH, Hôtel-Dieu, IVe.
1910	1936	Guérin (P.), PFP, 4, avenue de l'Observatoire, VIe.
1911	1937	Michel (Ch.), 5, rue Robert Planquette, XVIIIe.
1911	1937	Delepine (M.), PCF, PH, 10 *bis*, boulevard de Port-Royal, Ve.
1911	1937	Leroux (H.), PH, Hôpital Saint-Louis, Xe.

MEMBRES ASSOCIÉS. — 10.

DATES de la nomination	MM.
1919	Lacroix (Alfred), membre de l'Institut, 28, rue Humboldt, XIVe.
1921	Bouvier (L.), membre de l'Institut, 55, rue Buffon, Ve.
1924	Dorveaux (P.), bibliothécaire honoraire de la Faculté de Pharmacie de Paris, 58, avenue d'Orléans, XIVe.
1925	Blaise, professeur à la Faculté des Sciences à la Sorbonne.
1929	Fosse (R.), membre de l'Institut, professeur au Muséum, rue de Buffon, Ve.
1935	Bertrand (Gabriel), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Sciences de Paris, 61, boulevard des Invalides, VIIe.
1935	Desgrez (Alexandre), membre de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, 78, boulevard Saint-Germain, VIe.

MEMBRES CORRESPONDANTS NATIONAUX. — 120.

MM.

Arnold, 106, rue de Paris, à Palaiseau (Seine-et-Oise), 1928.
Astruc, PFP, à Montpellier (Hérault), 1903.
Barthe, PFMP, PH, à Bordeaux (Gironde), 1893.
Beauvisage, 27, boulevard de Courtais, à Montluçon (Allier), 1923.
Biais, DEMP, à Limoges, 1931.
Brachin, A., 11, rue Place du Marché, à Joinville (Haute-Marne), 1906.
Bridon, 27, rue Victor Hugo, à Mâcon, 1931.
Camboulives (P.), rue Timbal, à Albi (Tarn), 1920.
Canals, PFP, Montpellier, 1928.
Charaux, à Jouet-sur-l'Aubois (Cher), 1924.
Chelle, PFMP, à Bordeaux (Gironde), 1924.
Coreil, place Puget, à Toulon (Var), 1896.
Couillaud (Jean), PM, à Talence Bordeaux, 1935.
Cribier, 19, rue de la République, Orléans (Loiret), 1924.
Danjou (Em.), PEMP, 5, place Malherbe à Caen (Calvados), 1908.
David (Constant), 49, rue de Bitche à Courbevoie (Seine), 1903.
Denigès, PFMP, 53, rue d'Alzon à Bordeaux (Gironde), 1895.
Desmoulières, rue d'Aquitaine, Vichy (Allier), 1929.
Diacono (Hector-Antoine), à Sousse (Tunisie), 1935.
Dupain, à la Brisette, La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres), 1900.
Dupuis (B.), 3, route Nationale, à Mézières (Seine-et-Oise), 1888.

MM.

Fleury (E.), PEMP, à Rennes (Ille-et-Vilaine), 1901.
Fleury (Georges), à Arcachon, 1925.
Fructus, rue des Trois Faucons, à Avignon (Vaucluse), 1908.
Galimard, 145, rue Yves Le Coz, à Versailles (Seine-et-Oise), 1909.
Gallois, à Guignes-Rabutin (S.-M.), 1928.
Gastard, 1, rue de Chateaudun, à Rennes (Ille-et-V.), 1925.
Girard (Gilb.), PM, à Chidrac (Puy-de-Dôme), 1892.
Girardet, AFP, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), 1924.
Godfrin, 5, avenue Watteau, à Nogent-sur-Marne (Seine), 1919.
Golse (J.), PFMP, à Bordeaux, 1935.
Grélot, PFP, à Nancy (M.-et-M.), 1903.
Gros (L.), PEMP, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 1927.
Gros (R.), 13, Place Delille, Clermont-Ferrand, 1929.
Guérithault, PEMP, Nantes (L.-I.), 1929.
Guillaume (A.), PFP, à Strasbourg, 1935.
Guillaume, 50, rue de la République à Issoudun (Indre), 1919.
Guimond, à Vendôme (Loir-et-Cher), 1925.
Guyot (R.), rue Margaux, Bordeaux, 1928.
Hamel, place Thiers, Le Mans (Sarthe), 1923.
Harlay (Marcel), 21, rue de Passy à Paris.
Hébert (B.), à St-Lô (Manche), 1904.
Jadin, PFP, rue St-Georges à Strasbourg (Bas-Rhin), 1900.

MM.

Juillet, AFP, Montpellier (H.).1921.
Kauffeisen (Léon), 9, rue Banelier à Dijon (Côte-d'Or), 1901.
Labat, PFMP, à Bordeaux (Gironde), 1924.
Labesse, 33, rue des Lices, à Angers (M.-et-L)., 1911.
Lasausse, PEMP, à Nantes (Loire-Inférieure), 1924.
Lavialle, PFP, Strashourg, 1929.
Leclère (A.), 23, rue de Douai à Lille (Nord), 1927.
Legeay, 17, rue de la Tonnellerie, à Chartres (E.-et-L.), 1925.
Lenormand, PEMP, à Rennes (Ille-et-Vilaine), 1901.
Leulier, PFMP, Lyon, 1928.
Malbot (A.), Pharmacie de la Cité, Le Ruisseau, près Alger (Algérie), 1900.
Malmanche, PH, 37, avenue de Paris à Rueil (Seine-et-Oise), 1919.
Malméjac (F.), PM, 17, Bd Charlemagne, à Oran (Algérie), 1901.
Manceau (P.), PFMP, à Lyon, 1931.
Marguery, PEMP, à Nantes (Loire-Inférieure), 1905.
Maronneau (G.), PM, 16, avenue du Polygone, à Vincennes(Seine), 1901.
Martin (Léon), PEMP, à Grenoble (Isère), 1925.
Massy, PM, 6, Boulevard des Invalides, Paris, 1923.
Mathis (Louis), à Bourbon-Lancy (S.-et-L.), 1935.
Mengus (Charles), 45, faub. de Pierres, à Strasbourg (Bas-Rhin), 1925.
Montignie, 118, rue de Dunkerque, à Tourcoing, 1931.
Morel (H.), PFMP, à Lyon, 1927.
Morelle, à Commercy (Meuse), 1908.
Morvillez (F.), PFMP, à Lille, 1935.
Nardin, 1, rue de la Mouillère, à Besançon (Doubs), 1893.
Paget, PEMP, Lille, 1929,
Pancier, DEMP, 19, rue Froment, Paris XIe, 1931.
Pannetier, 19, place du 14 juillet, à Commentry (Allier), 1896.

MM.

Pecker, PM, Entrepôt de Saint-Cyr l'Ecole (Seine-et-Oise) 1926.
Périer, PMTC, 86, rue Jules-Ferry, Hanoï Indo-Chine 1925.
Piault (Jules), 91, rue Gambetta, à St-Dizier (H.-Marne), 1914.
Pinard, 90, Boul. Saint-Denis, à Courbevoie (Seine), 1903.
Pougnet (Jean), à Beaulieu, Corrèze, 1935.
Quériault, place du 18 octobre, à Châteaudun (E.-L.).
Quirin, PEMP, 56, rue Cérès à Reims (Marne), 1924.
Raquet, PFMP, 114, rue de Solférino, à Lille (Nord), 1919.
Robin, à Tournus (S.-et-L.), 1921.
Roblin, PEMP, Poitiers, 1928.
Rodillon, 38, rue Simon Bolivar, à Paris XIXe, 1921.
Rœser, PM, 68, avenue de la République, à Paris, XIe, 1892.
Rolland, PM, 89, avenue Victor-Hugo, à Levallois-Perret, 1923.
Ronchèse, 31, avenue du Maréchal Foch, à Nice (A.-M.), 1914.
Roy, 29, av. Charras, Clermont-Ferrand, 1929.
Saint-Sernin, PCM, chef du laboratoire central de la marine, 19, avenue de Suffren, Paris, VIIe, 1913.
De Saint-Stéban, 52, rue de Poissy, à St-Germain-en-Laye (S.-et-O.), 1924.
Sarthou, PM, Docteur en médecine, 53, rue Montpensier, à Pau (B.-P.), 1908.
Sigalas, PFMP, à Bordeaux (Gironde), 1903.
Simon (Antoine), 7, boulev. des Belges, à Lyon (Rhône), 1888.
Thumann, Guebwiller (Ht-Rhin), 1921.
Vallée (C.), PFMP, à Lille (Nord), 1903.
Verdon, à Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres), 1914.
Viaud (T.), PEMP, à Nantes (Loire-Inférieure), 1901.
Volmar, PFP, à Strasbourg (Bas-Rhin), 1921.
Ydrac, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes Pyrénées), 1908.

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS. — 60.

MM.

Baggesgaard-Rasmussen (H.), professeur à l'Université de Copenhague, 1935.
Beguin (Ch.), place du Marché, Le Locle (Suisse), 1927.
Beguin (Ch.), La Chaux-de-Fonds (Suisse), 1927.
Breugelmans, 6, rue Veeweyde à Bruxelles, 1924.
Casparis (P.), professeur à l'Ecole de Pharmacie de l'Université de Bâle, 1931.
Chalmeta (Alberto), Professeur à la Faculté de Pharmacie de Madrid, Docteur de l'Université de Paris (Pharmacie), 1935.
Cignoli (Francisco), professeur de la Faculté de Médecine de Rosario de Santa Fé, République Argentine, 1931.
d'Emilio (Luigi), à Naples, 1885.
Deleanu, professeur à la Faculté de Pharmacie de Bucarest, 1935.
Dominguez, Professeur de Pharmacologie à l'Ecole de Pharmacie, Buenos-Ayres, 1927.
Duyk, 7, rue Alphonse-Hottat, à Ixelles, Bruxelles, 1898.
Emmanuel (E.), professeur de Chimie pharmaceutique à l'Université d'Athènes.
Estaccio, à Lisbonne, 1884.
Fernandez (Obdulio), doyen de la Faculté de Pharmacie de Madrid.
Figueroa (Dolorès de), à Mentaza (Cuba), 1888.
Fontoura (C.), Sao-Paulo (Brésil), 1927.
Forrester (G.-P.), 42, Cannon Street, Londres, 1925.
De Graaf (W. C.), professeur à l'Institut pharmaceutique de l'Université d'Utrecht, 1935.
Heger (Hans), rédacteur en chef du *Pharmaceutische Post*, à Vienne, 1935.
Herlant, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bruxelles, 1931.
Hofman (J. J.), 4, Schenkveg à La Haye, 1912.
Van Itallie (L.), PU, à Leyde, 1901.
Jermstad (Axel), professeur de pharmacie galénique à l'Université d'Oslo, membre de la Commission et Secrétaire de la Pharmacopée norvégienne, docteur de l'Université de Strasbourg (Pharmacie), 1935.
Jonesco (A.), PU, Bucarest, 1925.
Khouri, 1, rue Fouad 1er, à Alexandrie (Egypte), 1900.
B. Koskowski, à Varsovie, 1924.
Laurence, PEP, Montréal (Canada), 1929.
La Wall, PU, Philadelphie, 1924.
Lendner, P, 6, rue Emile Yung, Genève, 1929.
Linstead, Pharmaceutical Society, 17, Bloomsburg Square, à Londres, 1929.
Magnin (Georges), Calle Mocoreta 101, à Buenos-Ayres, 1914.
Maldonado (Angel), professeur à l'Ecole de pharmacie de Lima, 1935.
Melgar, à Guatemala, 1901.
G. Meoli, Avenida de Mayo 1102, Buenos-Aires, 1924.
F. de Myttenaere, 19, rue de l'Industrie, à Hal (Belgique), 1923.
Netto (I.), Bahia (Brésil), 1927.
Ohlson, professeur à l'Institut pharmaceutique royal de Stockholm, 1935.

Oramas (Luis), directeur de la Section pharmaceutique de la Santé publique, à Caracas, Vénézuela, 1931.

Pattou, président de la Nationale Pharmaceutique de Belgique, 82, avenue des Nations, Bruxelles, 1931.

Reimers (M. N.), Löve Apotek, à Aarhus (Danemark), 1903.

Reyes, Buenos-Ayres, 1904.

Rising (A.), membre de la Commission des spécialités de la Fédération internationale pharmaceutiquc, à Stockholm, 1935.

Sanchez (Juan, A.), professeur à la Faculté des sciences médicales, Buenos-Ayres, 1935.

Sampaïo, à Saint-Paul (Brésil , 1889.

Schoofs (M.). professeur à l'Université de Liège, 1931.

Seabra (Paulo), président de l'Association brésilienne des Pharmaciens de Rio-de-Janeiro, Brésil, 1931.

Tschirch, PU, à Berne, 1893.

Vintilesco (J.), à l'Institut médico-légal de Bucarest, 1913.

Vivario (R.), professeur à l'Université de Liège, 1931.

Waller, à Götteborg (Suède), 1903.

Wallner, PEP, 13-4 boulevard Estonia, Tallin, Reval (Esthonie), 1929.

Wasicky (R.), professeur à l'Université de Vienne, Docteur *honoris causa* de l'Université de Paris, 1935.

Wattiez (N.), professeur à l'Université de Bruxelles, 1935.

Van der Wielen, PEP, à Amsterdam.

Wuyts, professeur à l'Université de Bruxelles, 1935.

COMPOSITION DU BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

depuis sa fondation (1803)

Années.	Présidents (1)	Secrétaires annuels	Secrétaires généraux	Trésoriers (2)
1803	Parmentier.	Delunel.	Bouillon-Lagrange.	Trusson.
1804	Parmentier.	»	»	»
1805	Vauquelin.	»	»	»
1806	Descemet.	»	»	»
1807	Parmentier.	»	»	Moringlane.
1808	Vauquelin.	»	Sureau.	»
1809	Bouillon-Lagrange.	»	»	»
1810	Parmentier.	Laugier.	»	»
1811	Guiart, père.	»	»	»
1812	Boudet, oncle.	Derosne.	Cadet-Gassicourt.	»
1813	Bouillon-Lagrange.	»	»	»
1814	Vauquelin (3).	Henry.	»	»
1815	Derosne.	?	»	»
1816	Bouriat.	?	»	»
1817	?	?	Robiquet.	»
1818	Cadet-Gassicourt.	Pelletier.	»	»
1819	Bouillon-Lagrange.	?	»	»
1820	?	?	»	»
1821	?	?	»	»
1822	?	?	»	»
1823	?	?	»	»
1824	Laugier.	Boutron.	»	»
1825	Boullay.	Blondeau.	Henry.	»
1826	Robiquet.	Robinet.	»	»
1827	Pelletier.	Guibourt.	»	Martin.
1828	Boudet neveu.	Bussy.	Robiquet.	»
1829	Sérullas.	Dublanc jeune.	»	»
1830	Virey.	Soubeiran.	»	»
1831	Lodibert.	Henry fils.	»	»
1832	Robinet.	Lecanu.	»	»
1833	Bajet.	Chevalier.	»	»
1834	Chéreau.	J. Pelouze.	»	»
1835	Reymond.	Cap.	»	»
1836	Bussy.	F. Boudet.	»	»

(1) Le président de chaque année étant le vice-président de l'année précédente, les noms de ceux-ci n'ont pas eu besoin d'être portés.

(2) Pour compléter le bureau il y a lieu d'indiquer les archivistes :

Avant 1866	Réveil.	De 1891 à 1899........	Schmidt
De 1866 à 1875.	Baudrimont.	De 1899 à 1900..........	Sonnié-Moret
De 1876 à 1890..	F. Würtz	De 1901 à 1919..........	Guinochet.
		Depuis 1920............	Bourdier.

(3) Le registre des procès-verbaux de 1814 à 1823 ayant disparu, on n'a pu reconstituer complètement, jusqu'ici, la composition du bureau, en ce qui concerne les présidents et secrétaires annuels, pour les années comprises entre 1815 et 1824.

Années.	Présidents.	Secrétaires annuels.	Secrétaires généraux	Trésoriers
1837	Dizé.	Vallet.	Robiquet.	Martin.
1838	Cap.	Dubail.	»	»
1839	Faucbé.	Hottot.	»	»
1840	Soubeiran.	Vée.	Robiquet. Soubeiran.	Tassart.
1841	Guibourt.	Quévenne.	Soubeiran.	»
1842	Pelouze.	Desmarest.	»	»
1843	Boutron-Charlard.	Foy	»	»
1844	Bonastre.	Boucbardat pére.	»	»
1845	Frémy pére.	Mialhe.	»	»
1846	Vée.	Buignet.	»	»
1847	Gaultier de Clauhry.	Véron.	»	»
1848	Boutigny.	Deschamps.	»	»
1849	Blondeau.	Grassi.	»	»
1850	Hottot.	Huraut.	»	»
1851	Félix Boudet.	Robiquet fils.	»	»
1852	Vuaflart.	Mayet père.	»	»
1853	Bouchardat père.	Ducom.	»	»
1854	Cadet-Gassicourt.	Réveil.	»	»
1855	Buignet.	Paul Blondeau.	»	»
1856	Dubail.	Lefort.	Buignet.	»
1857	Soubeiran.	Regnauld.	»	»
1358	Chatin.	Baudrimont.	»	»
1859	Foy.	Hottot fils.	»	»
1860	Dublanc.	Léon Soubeiran.	»	»
1861	Gohley.	A. Vée.	»	Desnoix.
1862	Poggiale.	Latour.	«	»
1863	Schaeufféle pére.	Lebaigue.	»	»
1864	Boudet fils.	Héhert.	»	»
1865	Rohinet.	Roussin.	»	»
1866	Tassart.	Marais.	»	»
1867	Guibourt.	Adrian.	»	»
1868	Bussy.	Roucber.	»	»
1869	Mayet père.	Coulier.	»	»
1870	Mialhe.	Méhu.	»	»
1871	Lefort.	Mortreux.	»	»
1872	Stanislas Martin.	Bourgoin.	»	»
1873	Grassi.	P. Vigier.	»	»
1874	Regnauld.	Duquesnel.	»	»
1875	Planchon.	F. Würtz.	»	»
1876	Coulier.	F. Vigier.	Buignet. Planchon.	» »
1877	Marais.	Petit.	»	»
1878	Mébu.	Marty.	»	»
1879	Blondeau.	Vidau.	»	»
1880	Bourgoin.	Guicbard.	»	»
1881	Petit.	Yvon.	»	»
1882	P. Vigier.	Delpech.	»	»
1883	Jungfleisch.	Prunier.	»	»
1884	Marty.	Boymond.	»	»
1885	Sarradin.	Champigny.	»	»
1886	Prunier.	Portes.	»	Dreyer.
1887	Desnoix.	Thihault Paul-E..	»	»
1888	Delpech.	Bourquelot.	»	»
1889	G. Boucbardat.	Schmidt.		»
1890	F. Vigier.	Grimhert.	»	»
			»	

Années.	Présidents.	Secrétaires annuels.	Secrétaires généraux	Trésoriers
1891	Moissan.	Léger.	Planchon.	Dreyer.
1892	Portes.	Leidié.	»	»
1893	Bürcker.	Béhal.	»	»
1894	Boymond.	Leroy.	»	Leroy.
1895	Julliard.	Patein.	»	»
1896	Villiers.	Viron.	»	»
1897	Sonnerat.	Guinochet.	»	»
1898	Bourquelot.	Bocquillon.	»	»
1899	Leidié.	Voiry.	»	»
1900	Planchon.	Barillé.	Bourquelot.	»
1901	Yvon.	Moureu.	»	»
1902	Guichard.	Georges.	»	»
1903	Léger.	Choay.	»	Vaudin.
1904	Landrin.	Lépinoy.	»	»
1905	Béhal.	Guerbet.	»	»
1906	Crinon.	François.	»	»
1907	Viron.	Bougault.	»	»
1908	Schmidt.	Thibault Paul-E.	»	»
1909	Patein.	Carette.	»	»
1910	Thibault Paul-E..	Dufau.	»	»
1911	Grimbert.	Gaillard.	»	»
1912	Prud'homme.	Hérissey.	»	»
1913	Moureu.	Dumesnil.	»	»
1914	Dumouthiers.	Leroux.	»	»
1915	Guerbet.	Pépin.	»	»
1916	Cousin.	Guérin.	»	»
1917	Georges.	Sommelet.	»	»
1918	Choay.	Tiffeneau.	»	»
1919	François.	Bourdier.	»	»
1920	Patrouillard.	Bernier.	»	»
1921	Bougault.	Huerre.	Grimbert.	Lesure.
1922	Lafay.	Damiens.	»	»
1923	Vaudin.	Ch. Lefébvre.	»	»
1924	Richaud.	Bridel.	»	»
1925	Hérissey.	Lantenois.	»	»
1926	Dufau.	Fabre.	»	»
1927	Gaillard.	Penau.	»	»
1928	Dumesnil.	Fleury.	»	»
1929	Goris.	Laudat.	»	»
1930	Lefèvre Ch.	Bouvet	»	»
1931	Fourneau.	Picon.	Bougault	»
1932	Cordier.	Bailly O.	»	»
1933	Sommelet.	Guillaumin Ch.-O.	»	»
1934	Martin (H.).	Weitz.	»	»
1935	Tiffeneau.	Bagros.	»	»
1936	Radais.	Mascré.	»	»

BUREAU POUR 1937.

Président............ MM. Bourdier.
Vice-Président....... Leroux.
Secrétaire général.... Bougault.
Trésorier............. Lesure.
Archiviste........... Bagros.
Secrétaire annuel..... Audry.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS.

Séance annuelle du mercredi 6 janvier 1937.

Compte-Rendu des travaux de la Société de Pharmacie pendant l'année 1936, par M. Mascré, Secrétaire annuel.

Monsieur le Président,
Messieurs et chers Collègues,

Vous m'avez fait, il y a un an, le grand honneur de me confier les fonctions de Secrétaire annuel de la Société de Pharmacie ; je vous en exprime ma très vive reconnaissance. Je me suis efforcé de remplir ma tâche de mon mieux. La bienveillance de notre Président, M. le Doyen **Radais**, l'expérience de notre Secrétaire général M. le Professeur **Bougault**, les conseils de mon prédécesseur M. **Bagros**, la complaisance de M. **Fleury** m'y ont beaucoup aidé. Je les remercie très sincèrement.

Avant de reprendre ma place dans le rang, il me reste à faire le tableau de l'activité de la Société au cours de l'année. En le dressant, j'ai revécu les bonnes heures, riches d'enseignement, que j'ai passées à vous écouter, avec toute l'assiduité à laquelle m'obligeaient mes fonctions, avec toute l'attention aussi que méritaient les communications présentées, si diverses, si sérieuses, si utiles. Je dois le faire trop brièvement, si je songe à leur intérêt ; mais j'ai le devoir de ne pas abuser de votre patience.

Mais il me faut auparavant, évoquer le nom des disparus ; je vais aussi établir le palmarès, copieux, des distributions dont certains des nôtres ont été honorés et dont nous nous réjouissons tous.

Notre Société a perdu, au cours de l'année, quelques uns de ses membres : M. **Cousin**, qui fut toujours si assidu à nos séances, M. le Professeur **Huguet** (Clermont Ferrand), M. le Dr **Gautrelet**, M. le Doyen **Lobstein** (Strasbourg), M. **Bernou** (Chateaubriand), membres correspondants nationaux, M. **Van Schoor**, Membre correspondant étranger.

M. le Doyen **Guérin** est passé à l'honorariat.

Nous avons élu deux membres titulaires nouveaux : M. le Professeur Agrégé **Régnier**, et M. **Lenoir**.

De nombreuses distinctions ont été obtenues par divers membres de notre Société.

Dans l'ordre de la Légion d'Honneur, M. **Perdrigeat**, M. le Professeur **Bertrand** ont été promus Commandeurs, M. le Professeur **Javillier** Officier, M. **Leroux**, M. **Hager** (Vienne), M. **Khouri** (Alexandrie), M. **Pattou** (Bruxelles), M .**Deleanu** (Bucarest) ont été nommés Chevaliers.

M. le Professeur **Fabre** a été nommé Officier de la Couronne royale de Yougo-Slavie.

MM. **Cordier** et **Lesure** ont reçu la médaille d'honneur de l'Hygiène publique.

Deux de nos collègues sont entrés à l'Institut de France : M. **Buisson** à l'Académie des Sciences morales et politiques et, tout récemment, M. le Professeur **Javillier** à l'Académie des Sciences, M. **Jermstad** a été élu membre de l'Académie des Sciences de Stockholm, MM. les Professeurs **Chelle** et **Volmar** membres correspondants de l'Académie de Médecine, M. le Professeur **Fabre** membre de l'Académie de Chirurgie.

L'Académie de Médecine de Roumanie a nommé MM. les Professeurs **Perrot** et **Fabre** membres correspondants, tandis que la Société de Pharmacie de Roumanie accueillait comme membres d'honneur MM. les Professeurs **Perrot, Bougault, Javillier, Damiens, Fabre** et **M. Bernier.**

MM. les Professeurs **Perrot** et **Hérissey** ont été nommés membres d'honneur de la Nationale pharmaceutique belge.

M. le Pharmacien Colonel **Bruère** a été désigné pour remplir les fonctions de Professeur à l'Ecole d'Hygiène de la Ville de Paris.

Dans un autre domaine, nous avons appris avec satisfaction l'élection de M. **Barthet** aux hautes fonctions de Vice-Président de la Chambre de Commerce de Paris, confiées pour la première fois à un pharmacien.

L'Académie des Sciences a decerné plusieurs récom-

penses à nos collègues MM. **Velluz** (prix Roy Vaucouloux), **Lecoq** (mention honorable au prix Montyon), **Dorveaux** prix Thorlet).

Ce beau palmarès honore la Société de Pharmacie toute entière ; je me permets de renouveler à tous les bénéficiaires de ces distinctions, les félicitations unanimes de leurs collègues.

Un certain nombre d'ouvrages ont été présentés à notre Société.

M. le Professeur **Schoofs** nous a fait remettre par M. le Professeur **Hérissey** un « *Traité de Législation pharmaceutique* », M. **Toraude** nous a fait hommage du travail qu'il a publié sur la *Législation des substances vénéneuses* avec la collaboration de MM. **Boisviel, Dufau** et **Razet.** M. **Souèges** a offert à la Société l'exposé de ses *Titres et travaux scientifiques,* ceux-ci consacrés depuis de longues années, avec succès, à l'Embryogénie végétale ; il y ajoute divers ouvrages consacrés à la mise au point de nos connaissances sur l'*Embryogénie végétale,* la *cellule embryonnaire,* la *segmentation,* la *différenciation cellulaire.*

M. le Professeur Agrégé **Régnier** nous a présenté un important volume sur la *Perméabilité cellulaire,* traduction de l'ouvrage de **Gellhorn** que le traducteur a considérablement enrichi par un apport personnel de notes et de commentaires qui en fait, en réalité, un nouvel ouvrage.

A M. **Bouvet,** nous devons l'hommage d'une *Histoire générale de ta Médecine, de la Pharmacie, de l'Art dentaire et de l'Art vétérinaire* publiée sous la direction du Professeur **Laignel-Lavastine,** à laquelle il a collaboré, et d'une *Histoire de la Pharmacie de France* dont il est l'auteur érudit.

C'est un point particulier de notre histoire professionnelle qu'à étudié M. **Cartier** dont l'*Etude biographique de Baudrimont* nous a été présentée par M. **Weitz.**

M. **Bruère** nous a remis plusieurs publications consacrées au *rôle du pharmacien dans la protection contre les*

attaques aériennes, à la *Protection collective* et, ce dernier avec M. **Vouloir**, au *Péril aérochimique* ; il y apporte, sur ces graves sujets, une documentation de premier ordre dont il est certainement le premier à souhaiter qu'elle nous soit toujours inutile.

Nous avons reçu encore diverses publications : de M. **Duirin** (*sur la caractérisation du genre Colibacille par la réaction au plomb*), de M **Cignoli** (*Grado de Pulverizacion de los Drogos*), de M. **Fahmy** (*Report on Gabel Elba* et *some observations on the action and methods of standardisation of Haschich*), de M. **Couillaud** (*Sur les gaz de combat*).

De très nombreuses communications ont donné à nos séances un intérêt soutenu ; elles appartiennent à des disciplines très diverses : Physique, Chimie analytique, Chimie biologique, Toxicologie, Matière médicale, Pharmacodynamie, Pharmacie galénique et Pratique professionnelle. Elles sont trop nombreuses pour que je puisse faire mieux que les mentionner, malgré que beaucoup d'entre elles mériteraient d'être traitées moins brièvement.

Quelques appareils de Physique nous ont été présentés.

M. **Gesteau** a réalisé un *Nouvel appareillage pour l'étude facile et rapide de l'absorption et du pouvoir rotatoire dans les radiations ultraviolettes,* susceptible de rendre de grands services aux laboratoires pharmaceutiques d'analyse ; nous lui devons aussi d'intéressants *perfectionnements à un régulateur de température* qu'il avait antérieurement construit.

M. **Fleury** nous a communiqué un travail de M. **Leclère** sur la *détermination spectrophotométrique du pH des solutions fortement colorées.*

M. **Bouillot** a construit *un appareil permettant de dessécher rapidement les substances organiques et les sels altérables par la chaleur.*

Comme toujours, le domaine de la Chimie analytique a été très exploré.

M. **Huerre** a étudié la *réaction de l'iodure de potassium*

sur les sels cupriques, déterminant les conditions dans lesquelles cette réaction peut être appliquée au dosage iodométrique du cuivre.

M. **Gautier**, pour le *dosage de l'iode dans certaines molécules organiques,* a utilisé la méthode qui consiste à déshalogéner la substance par action du zinc et de la soude et à doser l'iodure formé par la méthode de MM. **Bernier** et **Péron.**

M. **Pottier** a étudié le *dosage de l'acide phosphorique par la méthode de Copaux* en milieu alcoolique ou en présence de quelques esters ou éthers oxydes.

M. **Bougault** nous a communiqué trois notes de M. **Sanchez** : sur une *Nouvelle semi-microméthode pour le dosage du carbone dans les composés organiques,* — sur de *Nouvelles réactions colorées différentielles des glucosides cardiotoniques,* — sur une *Nouvelle réaction colorée de la morphine et de ses dérivés pseudoliques.*

MM. **Caron** et **Raquet** ont ramené l'attention sur l'*emploi de l'acide sulfosalicylique pour le dosage colorimétrique des nitrates.*

M. **Lefèvre** nous a transmis une note de M. **Rangier** et de Mlle **Lafrançaise** sur *le dosage du fer dans les milieux riches en phosphates.* par titrage volumétrique du fer en milieu phosphorique.

M. **Bougault** nous a présenté une note de MM. **Janot** et **Mouton** sur le *dosage du camphre à l'état de 2. 4. dinitrophénylhydrazone,* méthode particulièrement applicable aux préparations alcooliques camphrées.

M. **Fleury** nous a fait connaître un travail de Mlle **M. Joly** sur *l'action de l'oxyde de magnésium sur les glucides,* dans lequel l'auteur montre qu'il y a destruction complète du glucose dans des conditions où les méthylglucosides ne sont pas altérés, et que les polyols sont seulement partiellement retenus par fixation. Cette méthode a permis à M. **Fleury** et à Mlle **Joly** de séparer quantitativement l'inositol du glucose.

MM. **Pénau, Stainier** et **Pierret** ont déterminé les caractères, réactions et méthodes de dosage permettant l'*analyse des sels de l'acide inositophosphorique.*

M. **Grégoire** nous a communiqué le résultat de ses recherches *sur le contrôle des produits retirés des pétroles,* particulièrement nécessaire pour ceux qui sont destinés à l'usage interne.

M. **André** nous fait une communication fort documentée *sur les composés sulfurés et sur les carbures optiquement actifs d'une huile minérale de graissage retirée d'un pétrole du Venezuela.*

M. **Bouillot**, dans un travail présenté par M. **Hérissey**, a précisé la *formule de la dionine officinale,* qui cristallise avec deux molécules d'eau.

M. **Morin** a modifié, de façon à la rendre plus sensible, la *réaction de Vitali.*

M. **Truhaut** a étudié diverses *réactions de coloration des dinitrobenzènes.*

MM. **Lormand** et **Bossuet** ont ingénieusement fondé, sur la caractérisation spectrographique du caesium, une *nouvelle méthode d'identification des sels extraits des eaux minérales et des tablettes préparées avec ces sels.*

Nombreux sont aussi les travaux de Chimie biologique.

M. **Fleury** nous a communiqué deux notes de M. **Paget** : *sur la détermination du rapport chloré érythroplasmatique,* et (avec M. **Danes**) *sur les rapports de la chlorémie et de l'acidité gastrique.*

M. **Mascré** nous a transmis une note de M. **Bouillot** sur le *dosage de l'acide urique dans les hématies.*

M. **Nepveux**, M. **Goiffon** et Mlle **Chaleil** ont établi une *technique nouvelle du dosage des sels biliaires dans la bile humaine,* par mise en suspension homogène des acides biliaires purifiés en présence d'une solution de sulfate d'ammoniaque acidifiée.

MM. **Drevon** et **Hagopian**, par l'intermédiaire de M. **Velluz**, nous ont fait connaître leurs recherches sur l'*indice de brome des urines,* auquel ils ne reconnaissent pas de signification physiologique précisé.

M. **Charonnat** a déterminé l'*influence de divers sels sur la libération du cholestérol sanguin.* Les sels étudiés se classent, à ce point de vue, sensiblement dans le même

ordre que par rapport à d'autres propriétés (solubilisation du pyramidon, pouvoir cholérétique, pouvoir antitoxique). Dans un autre travail, il établit le pouvoir d'extraction *de divers solvants du cholestérol,* qui va de pair avec l'abaissement de la tension interfaciale au contact du solvant et de l'eau. L'auteur a étendu ces recherches à l'*action des solubilisants sur le lait* et à la *détermination du pouvoir rotatoire des laits délipidés.*

Les recherches précédentes ont conduit M. **Charonnat** à étudier, avec M. **Moureaux,** la *fixation des colorants sur les protéides sériques en présence de l'alcool ;* les expériences ont porté sur une quarantaine de matières colorantes dont la fixation, très inégale, est presque toujours entravée par le salicylate de sodium.

M. **Pénau** et M. **Van Stolk** ont décrit la *fabrication et les caractères physiques de la déhydroandrostérone,* qui *possède bien une activité d'hormone femelle,* et la *préparation industrielle de la folliculine cristallisée.*

M. **Pénau** nous a présenté, d'autre part, le résultat de *recherches sur les estérases et les lipases,* entreprises avec M. **Guilbert** et qui leur ont permis d'instituer une méthode de dosage des lipases applicable aux pancréatines officinales.

Avec M. **Audic,** M. **Pénau** a montré que des *ferments étalons de pepsine, de diastase et de pancréatine* peuvent, en tubes scellés et à une température de 0° à 2° conserver toute leur activité initiale après trois ans.

L'étude des principes immédiats des végétaux a retenu l'attention de plusieurs de nos collègues.

M. **Hérissey,** en collaboration avec M. **Poirot,** a extrait du *Viburnum Tinus* L., un principe cristallisé nouveau, le *Viburnitol,* qui paraît être un isomère du quercétol.

MM. **Goris** et **Canals** ont procédé à l'*analyse de la substance résineuse des bourgeons du Populus balsamifera :* ils y ont caractérisé : des acides gras volatils, des esters cinnamiques, les alcools phényléthylique et cinnamique, un alcool sesquiterpénique, des hydrocarbures de poids moléculaire élevé, un corps voisin des flavones, l'acéto-

phénone, et un principe nouveau : le 2. 6. dihydroxy, 4. méthoxy β phénylpropiophénone.

M. **Mascré** à retiré des graines de *Leucæna glauca* un principe aminophénolique défini, cristallisé ; le *Leucænol* qui semble n'avoir jamais été rencontré chez les végétaux, et dont il poursuit l'étude.

Avec M. **Paris**, M. **Mascré** a précisé les conditions d'*extraction du rutoside* et amorcé l'étude de ses variations au cours de la végétation du *Ruta graveolens* L.

M. **Hérissey** nous a transmis une note de M. **Meunier** *sur la présence du maltose dans les racines de la Gesse sauvage.*

M. **Weitz** nous a communiqué un travail de MM. **Raymond-Hamet** et **Millat** *sur les alcaloïdes des Mitragyna* : deux alcaloïdes, dont l'un identique à la mitrinermine de Field ont été retirés de *Mitragyna diversifolia.* M. **Raymond-Hamet** a identifié à la mitrinermine une *crossoptine* retirée en réalité d'un *Mitragyna* et non d'un *Crossopterix.* Une autre note du même auteur se rapporte à une *nouvelle réaction colorée de la yohimbine.*

Les notes suivantes appliquent les méthodes de la Chimie analytique à la solution de problèmes de toxicologie ou de pharmacodynamie.

M. **Fabre** et M. **Lem** ont recours à l'*emploi de la dithizone pour le dosage du plomb dans les milieux biologiques ;* ils ont pu ainsi montrer la localisation privilégiée du plomb dans la moelle osseuse au cours du saturnisme expérimental.

MM. **Chéramy** et **Lemos** ont imaginé un *nouveau procédé de dosage de petites quantités de manganèse dans les produits biologiques* et démontré l'accumulation de ce métal au niveau du cerveau, de la peau et du poil, dans le manganisme expérimental.

MM. **Leulier, Bernard** et **Loisy** nous ont communiqué, par l'intermédiaire de M. **Fleury** leurs *recherches sur les sels d'or, en particulier sur l'aurothiopropanolsulfonate de strontium,* sur la destinée du métal dans l'organisme et son élimination.

M. **Bihan**, dont le travail a été présenté par M. **Fabre**, a étudié la *loealisation des dérivés ehlorés de l'aeétylène dans les organes au eours de l'intoxication expérimentale* ; on les retrouve plus particulièrement dans les organes riches en lipides.

Trois notes se rapportent à l'*identification des barbituriques*. M. **Paget** les identifie à l'aide du réactif de Millon. MM. **Charonnat** ct **Lachaux** les extraicnt de l'urine par relargage à l'aide du sulfate d'ammonium et sublimation du précipité. Ils ont étudié le complexe cobaltotétraminé obtenu par réaction avec les sels cobalteux ; ultérieurement, ils ont appliqué la même réaction à diverses substances médicamenteuses et biologiques.

M. **Bruère** nous a décrit les *ensemble-filtrants*, les *polydétecteurs* et *manoindicateurs* susceptibles d'être employés dans la protection contre les gaz.

C'est encore d'analyse mais, cette fois, d'analyse micrographique qu'il s'agit, dans la note de M. **Souèges** sur l'*identification, au microscope, de petites quantités de poudre de Curcuma dans une poudre de rhubarbe.*

Dans le même ordre de préoccupations, il faut signaler le fait observé par M. **Godeau** et signalé par M. **Bougault** de la *présence aecidentelle de feuilles de Belladone dans les feuilles de Menthe.*

La Bactériologie n'occupe jamais, — on doit le regretter —, une place bien grande dans les communications faites à notre Société. Deux notes seulement nous ont été présentées.

Dans l'une, M. **Tabart** a insisté sur les *causes d'erreur dans l'identifieation du baeille diphtérique*. Dans l'autre, M. **Delauney** a résumé les résultats des recherches étendues qu'il a consacrées au *pouvoir antimierobien des substanees phénoliques et particulièrement des acides, aldéhyde et aleools salieyliques et de leurs dérivés mono et di-halogénés ;* elles ont mis en évidence l'influence remarquable qu'exerce, sur le pouvoir antiseptique, l'association dans le noyau du phénol d'un groupement fonctionnel acide et surtout aldéhyde avec un ou plusieurs atomes d'halogènes.

De très intéressantes communications ont été faites dans le domaine de la pharmacodynamie.

MM. **Tiffeneau** et **Broun** ont envisagé la *réparlilion du bromure de propyle dans différentes régions du cerveau* chez le Cobaye anesthésié. La dose nécessaire pour provoquer l'anesthésie est modifiée par l'administration préalable à l'animal de dépresseurs ou d'excitants encéphaliques et ce fait permettra de mettre en évidence les effets dépresseurs ou stimulants qui ne sont pas directement apparents.

M. **Régnier** et ses collaborateurs ont réalisé des progrès fort intéressants dans l'emploi des anesthésiques locaux. MM. **Régnier**, **Delange** et **David** ont montré toute l'importance du *choix des acides organiques qui, combinés avec une base anesthésique (paraaminobenzoyl diéthylamino-éthanol), exaltent son activité aneslhésique.* Ils ont pu obtenir, avec le chlorhydrate de l'amide phénylpropionique de la base novocaïne un dérivé 127 fois plus actif que celle-ci, malheureusement inemployable dans la pratique. Mais l'isobutyrate et le β phénylpropionate se sont montrés particulièrement actifs et leur emploi s'est montré avantageux dans la pratique. Leur toxicité a été mesurée par M. **Régnier**, Mlle **Lambin** et M. **Szollosy**. MM. **Régnier** et **Quevauvillier** ont établi l'*influence de la slérilisation et du vieillissement sur le pouvoir anesthésique* de ces deux sels de novocaïne et, d'autre part, présenté le résultat d'expériences sur la *plus value aneslhésique apportée par la substitution de l'acide phénylpropionique à l'acide chlorhydrique pour l'utilisation du paraaminobenzoyl-diéthylaminoéthanol.* Cet ensemble de recherches aboutit à l'enrichissement de l'armement anesthésique.

M. **Tiffeneau** nous a entretenus des travaux des Commissions compétentes de la S.D.N. chargées de l'établissement de *méthodes de contrôle biologique el d'étalonnage des substances médicamenteuses.*

M. **Launoy** nous a exposé les considérations et les expériences sur lesquelles on peut établir les bases d'un *conlrôle de l'activilé lrypanocide des novarsénobenzènes.*

MM. **Cahen** et **Launay**, dont les travaux nous ont été présentés par M. **Tiffeneau** et par M. **Mascré**, ont étudié comparativement *diverses méthodes d'essai biologique des préparations de Scille* et M. **Cahen** a déterminé l'*activité des préparations acétiques de Scille.*

MM. **Mascré** et **Paris** ont effectué quelques essais se rapportant à l'*action physiologique du rutoside.*

MM. **Hazard** et **Lardé** ont mesuré *la toxicité comparée des camphres droit, gauche et racémique chez le rat* et montré que l'isomère gauche est le plus toxique.

M. **Lecoq** a fait l'*analyse chimique et biologique comparée des dattes sèches Degla Beïda et des dattes molles Deglet-Nour.* Il nous a montré comment on peut réaliser la *production de déséquilibre alimentaire par divers produits de désintégration des protides.*

Une note de M. **Raymond-Hamet** *sur la stabilité de la solution officinale de Digitaline,* une note de MM. **Vita** et **Bracaloni** *sur la préparation d'ampoules d'extrait d'œuf,* une note de M. **Denizot** *sur la glycérine boratée* ont attirée notre attention sur divers points de Pharmacie galénique.

Enfin, les questions de pratique professionnelle ont été abordées par M. **André**, dans une communication *sur quelques formes modernes d'exercice de la pharmacie* et par M. **Perrot**, qui a entretenu la Société de la *création d'une Association professionnelle de la Phytopharmacie.*

Ce sont encore des questions de pratique professionnelle, enfin, qui ont été soumises à deux Commissions : la *normalisation de la verrerie* et la *normalisation des tamis.*

Voici terminé, Messieurs, le bilan de nos travaux en 1936. Il témoigne d'une activité qui fait honneur à notre Société. Malgré les incertitudes, les préoccupations, les inquiétudes au milieu desquelles nous vivons, les chercheurs ont poursuivi leur tâche. Ni par leur nombre, ni par leur intérêt, les communications qui ont été faites ici ne le cèdent aux communications des années précédentes. La Société de Pharmacie a, cette année encore, bien servi la Science et la Profession pharmaceutique, dont elle

réunit les représentants dans une atmosphère de confiance, de sympathie et de travail. Je suis heureux d'avoir été appelé, par mes fonctions, à le proclamer ; je vous remercie encore de m'avoir procuré cette haute satisfaction. Je souhaite que la récolte soit, l'an prochain, aussi abondante ; je suis convaincu que mon vœu sera largement exaucé.

Allocution de M. Radais, Président sortant.

Mes chers Collègues,

Notre séance publique annuelle vient de prendre fin et, avec elle se termine la mission que vous m'avez confiée de présider vos réunions mensuelles.

Avant de reprendre parmi vous ma place d'auditeur attentif, je voudrais jeter un rapide regard sur l'année pharmaceutique qui vient de s'écouler. Déjà, le coup d'œil rétrospectif intérieur que nous permet l'exposé de notre Secrétaire annuel est de nature à nous rassurer sur la vitalité de notre Société puisque cette année ne le cède pas aux précédentes quant au nombre et à l'importance des travaux originaux publiés. Cette constatation donne toute sa signification à un effort collectif qui reste dans la tradition d'une profession qui s'appuie sur la recherche scientifique.

On doit d'autant mieux s'en féliciter que l'exercice professionnel de la pharmacie subit dans le même temps, sans doute sous la poussée d'un mouvement économique et social, une évolution qui, en laissant se développer des méthodes commerciales nouvelles en opposition avec nos anciennes règles déontologiques, pourraient, si l'on n'y mettait obstacle, mettre en péril des privilèges que notre profession tient, pour partie, de ses élites. L'année législative qui vient de s'écouler nous en apporte le témoignage.

Il est remarquable que notre vieux statut de l'An XI, qui ne fit que consolider une jurande corporative qui avait miraculeusement échappé au nivellement révolu-

tionnaire, ait pu garder intacte jusqu'à nos jours sa solide enceinte de forteresse, malgré quelques tentatives de restauration au goût du jour, proposées par des architectes bien intentionnés. Il faut penser qu'en 1936 les temps étaient révolus qui avaient protégé le vieux donjon des audaces des entrepreneurs puisque l'un de ses bastions, et non des moindres, vient de se voir adjoindre échauguettes, barbacanes et machicoulis. Plus simplement et en langue moderne, une loi, tendant à la répression du colportage des médicaments, s'est incorporée à la loi de Germinal An XI, par le moyen de dispositions nouvelles complétant son article 32.

Que nous apporte cette loi ? Le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'à peine promulguée, elle s'est révélée inopérante pour faire cesser les abus qui l'avaient rendue nécessaire. On en trouve les raisons dans l'obscurité d'un texte qui a permis des commentaires administratifs propres à en atténuer la véritable portée. En outre, on y rencontre le germe de conflits nouveaux que prépare la subreptice introduction d'une disposition litigieuse visant le commerce des plantes médicinales (improprement dénommées d'ailleurs « plantes médicales » sans que cette glose anti-grammaticale ait été, jusqu'à présent, l'objet d'une rectification), disposition qui pourrait fâcheusement laisser croire que le législateur a instauré, grâce à un texte sybillin un statut nouveau de la profession d'herboriste qu'il avait repoussé antérieurement alors qu'on l'offrait sous une forme ne laissant place à aucune ambiguité.

Pourtant, l'année 1936 n'a pas gratifié les pharmaciens que de ce nébuleux essai législatif. Ils peuvent encore se prévaloir d'une récente décision administrative qui classe désormais les spécialités pharmaceutiques parmi les denrées de première nécessité. Toutefois, à la satisfaction de se sentir les obligés dispensateurs du bien public, ils devront joindre l'amertume de voir ranger ces médicaments parmi les « produits d'entretien », à la suite du cirage et de l'eau de cuivre... ce qui est, malgré ce voisinage, assez peu reluisant...

Je m'excuse de ce ton badin pour parler de choses graves, mais le rire, qui est comme on sait un apanage de l'homme, est aussi un antidote de ses soucis.

Au surplus, j'aperçois qu'il me faudrait clore ici mes doléances s'il ne me restait encore à me plaindre de ne pouvoir vous apporter encore la bonne nouvelle de la transformation en Académie de votre laborieuse Société. Je n'irai pas jusqu'à insinuer qu'il faut attribuer à ce retard les défectuosités de la loi sur le colportage des remèdes ou le classement malencontreux des spécialités pharmaceutiques dans les lessives ou les cirages, mais je reste convaincu que, dûment consultée en de semblables occurrences, l'Académie de Pharmacie eût pu jouer un utile rôle d'information et gagner en autorité sans perdre en sagesse.

En terminant, je suis heureux de vous signaler le bon état d'avancement des travaux d'impression du Codex ; l'époque n'est plus éloignée où cet important recueil pourra être mis en distribution.

Enfin, avant de quitter le fauteuil de la Présidence, je me fais votre interprète pour remercier les Membres du Bureau de leur zèle et de leurs soins, mis au service de notre Société. J'y joins l'expression de ma personnelle gratitude qui, pour la part que je réserve à notre dévoué Secrétaire Général, m'oblige à dire que, prenant à son compte les charges de ma mission, il ne m'en a laissé que l'honneur. Et cet honneur d'avoir présidé vos séances, je ne saurais assez répéter le prix que j'y attache, car, en me permettant de figurer sur la liste où s'inscrivent de grands noms de la Pharmacie française, vous m'avez donné au moins l'illusion de n'être pas indigne d'y occuper un rang, si effacé qu'il soit.

Et maintenant, je remets le flambeau à notre nouveau Président M. BOURDIER, assuré d'avance qu'il apportera à diriger nos débats la sagesse et l'expérience de praticien averti que ses amis s'accordent à lui reconnaître et qui ont, l'an passé, rallié nos suffrages. J'invite également M. LEROUX, dauphin en exercice, à prendre place

à ses côtés pour lui apporter, au besoin, une suppléance opportune. Enfin je prie M. Aubry, nouveau collecteur d'ondes, de disposer son antenne et son récepteur, pour enregistrer vos formules, jusqu'au moment où il vous en délivrera la quintessence, en comprimés savamment dosés.

Allocution de M. Bourdier, Président pour l'année 1937.

Mes Chers Collègues,

Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser à M. le Doyen Radais qui, pendant l'année dernière, a dirigé vos débats avec son amabilité coutumière et la haute autorité qu'il tient de son vaste savoir nos remerciements unanimes et l'expression de notre respectueuse sympathie.

C'est en vain que je chercherais à me défendre contre l'émotion que j'éprouve en prenant possession de la fonction à laquelle m'ont appelé vos bienveillants suffrages.

Je ressens tout le prix de l'honneur que vous m'avez fait et je vous en garde une profonde gratitude, mais ma confusion est grande de devoir cette distinction à mon ancienneté bien plus qu'à mes faibles mérites.

Trente ans déjà se sont écoulés depuis le jour où mon Maître Bourquelot communiquait à la Société de Pharmacie les premiers résultats des recherches que j'effectuais à son laboratoire et près de vingt-cinq ans depuis que vous m'avez admis à siéger parmi vous. Mon assiduité à vos réunions, les fonctions que, depuis de longues années, je remplis au Bureau sont assurément les raisons qui ont déterminé votre choix.

Ce n'est pas sans hésitation ni inquiétude que j'ai accepté d'occuper un fauteuil où m'ont précédé tant de savants illustres, tant de praticiens éminents, mais je sais que votre bienveillance et votre courtoisie, qui ne constituent pas le moindre charme de votre Compagnie, me sont acquises. Je sais aussi, et c'est pour moi un précieux réconfort, que je puis compter sur l'appui de notre dé-

voué Secrétaire général. Je n'oublie pas que, voici déjà plus d'un quart de siècle, me voyant aux prises avec un problème de chimie trop ardu pour mon inexpérience, il voulut bien s'intéresser à ce problème que je ne serais pas parvenu à résoudre sans lui. Son aide me sera de nouveau nécessaire, je suis sûr qu'elle ne me fera pas défaut.

Vous n'attendez pas de moi, je l'espère, un discours académique dont je me sens incapable ne possédant aucun talent particulier d'orateur ou d'écrivain, mais, puisque nous sommes dans la période de l'année où s'expriment les vœux, permettez-moi de vous parler de ceux que je forme pour notre profession.

Ce sont la limitation du nombre des pharmacies et l'application d'un tarif obligatoire.

Ils ne sont pas inédits, mais je pense que leur adoption, à coup sûr nécessaire, serait peut-être suffisante pour supprimer l'incertitude qui pèse si lourdement sur l'avenir de la pharmacie.

Quand on songe aux doléances justifiées des pharmaciens, il semble paradoxal de constater le nombre, sans cesse croissant, des officines.

C'est que la surproduction règne dans tous les domaines. Il faut arrêter la surproduction des pharmaciens qui crée un encombrement préjudiciable à l'intérêt public. Mais il ne faudrait pas qu'on puisse nous accuser de malthusianisme comme on l'a déjà fait à l'occasion d'une initiative tendant à la limitation du nombre des stagiaires par le refus collectif des pharmaciens-agréés.

La limitation des pharmaciens doit être obtenue par la sélection.

M. le Professeur Goris a déjà proposé une sélection des étudiants en pharmacie basée sur un concours dont les matières seraient les sciences physico-chimiques et les sciences naturelles. On ne peut, à mon avis, qu'applaudir au principe de cette idée, mais, en pratique, j'y vois un danger. Cette sélection qui joue seulement sur un programme de sciences pures serait d'une égale uti-

lité pour les candidats à l'entrée des Facultés des Sciences. De là à généraliser l'obligation de ce concours et à diriger sur ces Facultés la totalité des élus pour leur y faire suivre ensemble les cours de sciences pures, quitte à envoyer ensuite une partie d'entre eux dans les Facultés de Pharmacie pour y cultiver les sciences appliquées, il n'y aurait qu'un pas à franchir.

La suppression, dans nos Facultés, des chaires de Chimie, de Physique, d'Histoire naturelle pour ne conserver que les cours strictement spécialisés des études pharmaceutiques réduirait nos Facultés au rang de simples Ecoles professionnelles.

Peut-on courir le risque de voir supprimer les chaires qu'ont illustrées les BERTHELOT, les MOISSAN, les MILNE-EDWARDS, les GUIGNARD ?

Actuellement, les Facultés de Pharmacie sont nettement spécialisées du fait qu'elles ne reçoivent que des étudiants spécialisés eux-mêmes par leur stage professionnel.

Je sais que le stage actuel a ses adversaires, mais, peut-on contester que ce stage, même réduit à un an, soit suffisant pour certains candidats, sujets bien doués et bien dirigés qui subissent brillamment l'épreuve de validation ? Peut-on nier la valeur d'un enseignement qui, en si peu de temps, permet, lorsqu'il est bien appliqué, de former des jeunes gens auxquels les jurys de la Faculté de Paris décernent des mentions Bien et Très Bien ? Peut-on le condamner parce qu'il ne donne que de médiocres résultats lorsqu'il est mal utilisé ? Ne vaudrait-il pas mieux en surveiller l'application et en assurer l'efficacité en le faisant terminer par une sanction qui couronnerait seulement l'effort des meilleurs et non le laisser-aller de tous les médiocres ?

Si on transportait dans le plan pharmaceutique le concours proposé par M. GORIS, on obtiendrait une sélection qui pourrait conduire à une limitation du nombre des étudiants en fonction des besoins de la Société et, en même temps, on maintiendrait l'individualité des Facultés de Pharmacie.

Il y aurait lieu de fixer ehaque annće le nombre des étudiants à aceueillir dans l'ensemble des Facultés et Eeoles et leur répartition entre ces Faeultés se ferait au choix des eandidats d'après le rang obtenu par eux au coneours. Le jour où le stage serait sanctionné par un coneours unique pour toute la France, on verrait naître chez les stagiaires et ehez leurs maîtres une émulation qui ne manquerait pas de créer des résultats favorables aux intérêts de la profession et de la santé publique.

Il est indéniable qu'après un stage accompli normalement, l'étudiant arrive à la Faeulté mieux préparé pour recevoir l'enseignement seientifique qu'il ne l'était au sortir du lyeée. Il a acquis une faeulté d'observation, un sens de la responsabilité et aussi une habileté manuelle qui ne pourront que lui être grandement utiles au cours de sa seolarité.

L'utilité de la limitation serait annihilée si la concurrenee des prix persistait. Le tarif uniforme, obligatoire pour tous, est le complément naturel de la limitation ; il existe dans tous les pays qui ont adopté celle-ci.

L'application du tarif obligatoire permettrait de mettre un peu de clarté dans la question des spécialités pharmaeeutiques dont eertaines, comme vous le savez, sont vendues à des prix dans l'établissement desquels les frais de publicité jouent un rôle plus important que la valeur des matières premières. Le tarif établirait le prix de vente au public des spécialités en tenant eompte des frais partieuliers qui grèvent ees produits. Les remises aux intermédiaires y seraient fixées à un taux unique et obligatoire, la part laissée à la publieité y serait strietement mesurée et ainsi serait franchi le premier pas dans la répression de la publicité charlatanesque. On obtiendrait immédiatement une réduction au moins quantitative ; quant à la qualité (si on peut ainsi dire) il resterait évidemment à la surveiller.

Certes, il ne suffit pas, pour l'obtenir de souhaiter ou de demander aux pouvoirs publics l'amélioration de notre situation, mais je ne pense pas qu'il soit impossible de réussir si, en eompensation, on offre à la Soeiété

des avantages réels par une organisation mieux comprise. D'abord en assurant le service pharmaceutique dans les petites agglomérations par une meilleure répartition des officines, ce qui sera facilité par l'interdiction du colportage qui a été votée récemment, puis en pratiquant des prix normaux et uniformes dans toutes les pharmacies. Enfin, la limitation du nombre des pharmacies devrait, à mon avis, être complétée par la limitation de l'activité commerciale de certains de nos confrères, activité qui s'exerce trop souvent sur des produits qui n'ont que peu ou pas de relations avec l'art de guérir, ou même simplement de prévenir, et cela en violation de la loi de Germinal an XI qui prescrit, à l'article 32, que « les Pharmaciens ne pourront faire dans les mêmes lieux ou officines, aucun autre commerce ou débit que celui des drogues ou préparations médicinales ». Il est logique, certes, de demander que soit strictement réservée au pharmacien la vente de tout ce qui intéresse directement la santé publique, mais, s'il est désirable qu'on n'empiète pas sur ses justes prérogatives, il ne serait pas moins équitable de le voir renoncer à concurrencer d'autres commerçants dans des branches qui ne sont pas particulièrement de sa compétence.

Pour obtenir ces résultats, il est indispensable de réaliser une entente solide entre tous les membres de la profession. Les évènements récents ont démontré que l'époque actuelle est favorable à l'action syndicale, mais il faut que les syndicats soient vraiment représentatifs de l'ensemble de la profession et que chacun, faisant abstraction de ses préférences ou de ses intérêts personnels n'ait en vue que l'intérêt général ; c'est pourquoi je terminerai en adressant à tous nos confrères un appel à l'union en vue du bien de tous.

J'ai abusé de vos instants et je m'en excuse. Je suis convaincu que vous ne m'en tiendrez pas rigueur car vous savez que je suis, ainsi que vous-mêmes, guidé exclusivement par le désir de voir notre profession toujours plus grande et plus forte.

Rapport sur les prix des Thèses présentées à la Société de Pharmacie de Paris (*section des Sciences naturelles*) examinées par une commission composée de MM. Javillier, R. Weitz et R. Lecoq, *rapporteur*.

Une seule thèse a été soumise à l'appréciation de la Commission. Elle a pour auteur M. Maurice Legeay, et pour titre :

Contribution à l'étude anatomique du bois des arbres et arbustes de France.

Ce mémoire très consciencieux apporte les résultats de recherches effectuées sur le tissu ligneux de soixante-six espèces indigènes ou acclimatées, appartenant à la classe des Dicotylédones.

Le but de M. Legeay a été d'étendre à un assez grand nombre d'arbres de France le mode de description appliqué depuis 25 ans par M. Perrot et plusieurs de ses élèves à quelques bois de nos pays et à plus d'une centaine de bois tropicaux.

Pour chaque espèce, il a été pratiqué des coupes transversales et longitudinales (tangentielles et radiales) qui ont été colorées et montées selon les méthodes habituelles.

Des dessins schématiques, à raison de deux par espèce, tous au grossissement de cent-vingt diamètres, exécutés à la chambre claire, permettent la comparaison de ces différents bois.

Le développement et la disposition du parenchyme ligneux, des vaisseaux des rayons médullaires, comme aussi des couches saisonnières, donnent les moyens d'identifier non seulement la famille et le genre, mais le plus souvent l'espèce qui a fourni le bois considéré.

L'auteur insiste, avec raison, sur la grande importance de l'examen des coupes tangentielles.

Ce travail, exécuté au Laboratoire de M. le Professeur P. Guérin, témoigne d'une application soutenue et d'une méthode rigoureuse.

Etant données l'abondance et la clarté des dessins, cet

excellent ouvrage constitue une source de documentation des plus utiles pour les histologistes et les experts ; grâce à lui, ces derniers parviendront plus facilement à déceler les substitutions ou les fraudes.

En raison de ses qualités indiscutables, la thèse de M. Legeay mérite certainement une récompense. Cependant, du point de vue strictement scientifique, elle reste d'une originalité limitée, n'ayant donné lieu ni à des techniques ni à des interprétations nouvelles.

Pour fixer son jugement, la Commission s'est efforcée de comparer ce travail à d'autres thèses ayant obtenu des prix dans la même Section ces dernières années et elle a estimé équitable de proposer l'attribution à M. Legeay du titre de lauréat et d'une médaille d'argent.

Rapport sur les prix des Thèses présentées à la Société de Pharmacie de Paris (*section des Sciences biologiques*) **examinées par une commission composée de MM. Guillaumin, Régnier et Launoy,** *rapporteur*.

Deux thèses sont présentées pour le prix des Sciences biologiques décerné par la Société de Pharmacie de Paris. L'une d'elles est de M. René Carel, elle est intitulée : « *Obésité* » (*ante-hypophyse et métabolisme des lipides*). La seconde est de M. Joseph Tabone, elle a pour titre : « *Application de l'électrodialyse à la recherche toxicologique* ».

Le premier de ces mémoires donne, dans son premier chapitre, une étude historique et artistique de l'obésité. Nous laisserons de côté ce premier chapitre qui, peut-être, eût gagné à être publié seul, soit en brochure, soit mieux encore dans une publication spécialisée dans l' « Art et la Médecine ».

Le second chapitre discute sur les différentes obésités et sur le rôle des organes glandulaires dans l'acquisition de cet état pathologique. Le troisième concerne l'embryogénie, l'histologie et la pathogénie de l'ante-hypophyse. Avec le quatrième chapitre, on entre à proprement parler

dans le travail original, consacré à la variation de la cétonémie sous différentes conditions expérimentales et aussi quand on fait intervenir l'hormone ante-hypophysaire. L'auteur conclut que ses recherches, en accord avec les observations cliniques, tendent à placer l'obésité du type Babinski-Froehlich sous la dépendance d'une hypersécrétion antéhypophysaire agissant soit directement, soit par l'intermédiaire d'autres glandes endocrines (action indirecte). Inversement, la cachexie hypophysaire de Simmonds correspondrait à une hyposécrétion de l'hormone antéhypophysaire.

Le second travail, celui de M. Tabone, apporte à l'emploi de l'électrodialyse à la recherche toxicologique, de très nombreux documents.

La purification de substances biologiques telles que le sérum, celle des colloïdes en général, celle des ferments, fut réalisée, il y a déjà quelques années, par l'application du courant électrique. On a purifié également par cette méthode, du sucre, de la cellulose, des alcaloïdes et des eaux. D'une façon générale et schématiquement, la méthode consiste à placer la substance à purifier dans un dialyseur à membrane de papier de parchemin, puis à placer de chaque côté de la membrane une électrode. Le liquide est donc soumis à une électrolyse. Par la suite, il se produit une purification par passage des ions perméables à travers la membrane du parchemin. Ce sont là les premières expériences réalisées en 1903 par Morce et Pierce.

Depuis ces premières recherches, un certain nombre de modèles d'électro-dialyseurs sur lesquels nous n'avons pas à insister, ont été imaginés. On lira les détails dans le premier chapitre du mémoire de M. Tabone.

Le second et le troisième chapitres sont consacrés au rappel de quelques notions, relatives au transport électrique et à la dialyse dans l'électrodialyse.

Le quatrième chapitre enfin, a trait à l'électrodialyse des milieux biologiques. Ces quatre chapitres ne sont pas seulement d'ordre bibliographique, c'est ainsi que l'au-

teur apporte aux méthodes générales d'électrodialyse intéressant les milieux biologiques, deux modifications l'une qui a trait aux toxiques rapides et l'autre aux toxiques lents.

Dans la suite de son étude, orientant celle-ci vers la recherche toxicologique, l'auteur montre que le champ électrique permet d'extraire sans les détruire, les molécules métalliques complexes que les méthodes classiques minéralisent. Il montre que le champ électrique possède un pouvoir de pénétration supérieur à celui des solvants utilisés dans la méthode classique et il observe que, par sa méthode, on obtient dans l'extraction de la strychnine et du véronal, des rendements quatre fois supérieurs à ceux que permet de réaliser la méthode habituelle.

D'autre part, l'électrodialyse permet de retirer quantitativement la totalité d'un toxique (arséniate de sodium, sulfate de strychnine, véronal) injecté à un Rat ou à une Souris. L'auteur en conclut que les toxiques ci-dessus gardent dans l'organisme leur électro-activité.

Ce mémoire dont nous n'avons schématisé qu'une partie des résultats est extrêmement intéressant. A côté de difficiles notions théoriques, clairement exposées, il contient de nombreux faits expérimentaux d'un très grand intérêt. Le procédé de l'électrodialyse, bien mis au point apparaît comme devant remplacer les longues et laborieuses manipulations nécessitées dans l'extraction de composés toxiques en milieu organique, par les méthodes classiques.

Tout en reconnaissant quelque mérite au travail de M. R. Carel, dans lequel est abordée l'étude expérimentale d'un important chapitre du métabolisme, sans oublier non plus les difficultés techniques d'un travail comme celui qu'il a présenté, nous pensons toutefois que le mémoire de M. Tabone, doit être, sans discussion, placé en tête. C'est qu'en effet, M. Tabone apporte non pas seulement une contribution au sujet qu'il a traité, mais une solution aussi élégante que nette à celui-ci. Le problème de la localisation et de l'extraction des toxiques dissi-

mulés dans les milieux biologiques est en effet l'un de ceux qui, depuis longtemps, passionnent les biologistes. Tout ce qui peut contribuer au perfectionnement des techniques d'extraction est de première importance. C'est pourquoi nous proposons de décerner la médaille d'or des Sciences biologiques de la Société de Pharmacie de Paris, à M. TABONE.

Rapport sur le prix Vigier; par une commission composée de MM. GORIS, BOINOT et LENOIR, *rapporteur*.

M. SALVANET est le seul candidat ayant fait acte de candidature pour l'obtention du Prix Vigier.

M. Roger SALVANET est candidat au prix Vigier pour sa thèse intitulée : *Recherches sur l'action purgative de l'huile de ricin.*

Dans cette thèse, l'auteur a dans une première partie porté son étude sur la question controverse depuis de longues années du principe actif de l'huile de ricin.

L'auteur passe en revue les différentes théories qui ont été émises et en fait la critique. Il s'est livré à de nombreuses expériences à la fois sur l'animal intact, sur l'intestin en survie. De toutes ses observations on peut en conclure :

Que l'huile de ricin ne doit pas son activité purgative aux propriétés physiques particulières de l'huile elle-même ;

La ricine a été longtemps regardée comme étant le principe actif de l'huile de ricin. L'auteur réduit cette assertion à néant, et prouve que le principe actif de l'huile de ricin est l'acide ricinoléique.

Ceci posé l'auteur recherche le mode d'action de l'huile de ricin, et fait un historique très complet de l'étude pharmacodynamique de l'huile de ricin.

Il nous montre ensuite la difficulté de l'étude des purgatifs : influence des anesthésiques, les méthodes générales d'essai, l'influence de l'huile de ricin sur les mouvements intestinaux. Il étudie tout spécialement comment

se fait la résorption de l'huile de ricin *in vivo,* la résorption de l'acide ricinoléique *in vivo* et *in vitro* ; enfin l'influence de l'huile de ricin sur les sécrétions intestinales et biliaires.

L'action générale est étudiée avec autant d'attention que l'action locale et là encore de nombreuses expériences décrites par l'auteur mettent en évidence la cause locale de l'action purgative de l'huile de ricin. Enfin, dans un dernier chapitre la théorie physico-chimique de cette action purgative est mise en valeur.

En résumé travail très bien compris, très bien exposé ; étude particulièrement approfondie ; près de 170 références lues et appréciées dans l'esprit le plus critique.

Nous concluons donc en proposant à la Société d'accorder le prix Vigier 1936 à M. Roger SALVANET.

Rapport sur le prix Leroy ; par une commission composée de MM. HÉRISSEY, LEBEAU et CATTELAIN, *rapporteur.*

Messieurs,

La Commission du prix LEROY n'a eu à examiner qu'un seul travail, celui de M. A. MEUNIER, Docteur ès-Sciences Naturelles et Chef de Travaux à la Faculté de Pharmacie de Nancy, intitulé : « *Contribution à l'étude des glucides dans quelques espèces indigènes du genre Lathyrus* » (Papilionacées).

La *première partie* de ce volumineux travail, qui comprend 312 pages, est consacrée à l'étude des méthodes biochimiques utilisées par l'auteur pour caractériser et extraire les holosides et les hétérosides des végétaux qu'il a étudiés, méthodes dont il résume brièvement l'origine et dont il mentionne, outre les modes opératoires, les modifications qu'il lui a paru bon d'y apporter.

Dans la *deuxième partie,* surtout expérimentale, M. MEUNIER expose l'application de ces méthodes à la recherche et au dosage des glucides dans quelques espèces indigènes du genre *Lathyrus* L. : *L. tuberosus, L. sylvestris, L. niger.*

Il a pu extraire le maltose des tubercules de *L. tuberosus* et un hétéroside, l'arbutoside, des tiges foliées et des fleurs de *L. niger*, glucoside qui n'avait pas encore été signalé dans la famille des Légumineuses.

Le travail de M. MEUNIER comporte une partie expérimentale considérable dénotant beaucoup de méthode et des connaissances chimiques très étendues. Il est présenté sous une forme claire et précise et complété par une bibliographie abondante et soignée.

Votre Commission, à l'unanimité, vous propose d'attribuer le prix LEROY à M. MEUNIER.

Rapport sur le prix Dubail ; par une commission composée de MM FLEURY, LORMAND et CUNY, *rapporteur*.

En notant pour notre part, comme on l'a déjà fait, la faible compétition que suscitent certains des prix décernés par la Société de Pharmacie, nous n'avons à enregistrer, pour le prix DUBAIL, que la candidature de M. C. DUMAZERT, auteur d'une thèse de doctoral intitulée : « *Sur le microdosage iodométrique des aldoses et son application au dosage de la glycémie* ».

S'il se trouve seul en question, ce travail présente du moins un intérêt manifeste. M. DUMAZERT s'est en effet préoccupé de substituer, aux réactions empiriques couramment mises à profit pour le dosage des glucides sanguins, une réaction définie, à savoir l'oxydation des aldoses par l'iode en milieu alcalin, réalisée dans de telles conditions que l'on puisse s'en tenir au prélèvement minime le plus souvent imposé. Les remarques liminaires de l'auteur, en particulier sur la complexité des « réductions » habituelles, sont tout à fait pertinentes.

Ainsi qu'il convenait, la première partie du mémoire est consacrée au dosage iodométrique des aldoses et à l'exposé, nécessairement assez ample, de la méthode instituée par M. BOUGAULT en se plaçant à l'échelle macroanalytique. Les nombreuses variantes apportées à cette technique sont passées en revue, mais sans que leur énu-

mération soit immédiatement suivie de la description des essais effectués par l'auteur lui-même. M. Dumazert introduit, en ce point de son mémoire, quelques considérations judicieuses sur l'iodométrie en micro-analyse, spécialement sur la fixation « irréversible », pour ainsi parler, de l'iode par les alcalis, et sur « l'erreur d'oxygène » si pernicieuse lors des évaluations finales en milieu acide. L'évocation de la méthode de Robinson et Macleod, qui comporte l'emploi du carbonate de sodium et permet de doser, avec une approximation plutôt lâche de 5 p. 100, des quantités de glucose comprises entre 1 et 2 mg., conduit M. Dumazert à la description de ses propres recherches. Pour échapper à la fixation définitive d'une portion de l'iode, il opère en un milieu alcalin réalisé par l'addition d'un mélange de phosphate disodique et de soude, l'erreur d'oxygène étant évitée en acidifiant franchement le milieu par l'acide sulfurique et en rétablissant presque aussitôt la neutralité par addition de borate de sodium. De cette manière, M. Dumazert parvient à apprécier, à moins de 2 p. 100 près, de 0 mg.,5 à 3 mg.,5 de glucose, en élargissant ainsi de beaucoup la marge que devaient respecter les auteurs anglais. Des résultats analogues ont été obtenus en opérant sur des solutions titrées de xylose, de mannose, d'arabinose et de galactose, tandis que les cétoses, tels que le lévulose ne sont pas touchés. Il a suffit à M. Dumazert de modifier ensuite les conditions du dosage pour que soit rendue possible l'estimation de quantités de glucose allant de 0 mg.,1 à 10 mg.

Après diverses observations sur le prélèvement du sang, sur sa conservation, sur la répartition du glucose entre les hématies et le plasma, sur la nature des substances réductrices associées au glucose, et partant sur l'importance du choix d'un mode adéquat de déprotéinisation, l'auteur aborde la seconde partie de son travail et s'attache à instituer tout d'abord une méthode de référence. Après avoir comparé les valeurs relevées en effectuant la déprotéinisation par l'hydroxyde de zinc,

par l'acide tungstique et par l'hydroxyde de cadmium, et en évaluant le « reste de fermentation », il en conclut qu'en pratiquant la défécation cadmique avec quelques modifications, on détermine directement la glycémie vraie sans qu'il y ait à tenir compte du reste de fermentation, pratiquement nul. Pour le dosage proprement dit, M. DUMAZERT a recours, comme méthode de référence, à la méthode iodométrique, au ferricyanure, de HAGEDORN et JANSEN, qui ne présente pas, estime-t-il, les aléas que certains auteurs lui ont reprochés.

Afin de disposer de filtrats sanguins se prêtant au dosage du glucose par la technique étudiée, M. DUMAZERT a retenu la défécation mercuro-cadmique, utilisant à la fois le nitrate mercurique et l'hydroxyde de cadmium ; ces deux réactifs se complètant pour l'élimination des substances parasites. Les résultats notés par l'auteur en associant ce mode de défécation et l'oxydation du glucose par l'iode sont identiques à ceux que donne la technique de HAGEDORN et JANSEN après défécation cadmique, et qui correspondraient à la glycémie vraie.

En tirant parti des constatations faites au cours de ses recherches, M. DUMAZERT est parvenu à élaborer un protocole permettant d'évaluer la glycémie vraie, en opérant sur 1 cm^3 de plasma ou de sang total, avec une erreur maxima de 2 p. 100, et qui se recommande, dit-il par « sa précision, sa spécificité vis-à-vis du glucose sanguin, sa fidélité et sa simplicité d'exécution ». Cette technique ne saurait manquer d'être étudiée de très près dans maints laboratoires, car il n'est sans doute pas de biochimiste un peu difficile à satisfaire qui n'ait eu l'occasion de déplorer, précisément, soit le manque de rigueur, soit le caractère empirique, soit la complexité des méthodes existantes pour la mesure de la glycémie.

L'intéressant travail de M. DUMAZERT, conduit de façon très systématique et fort clairement rédigé, nous paraît donc mériter d'être récompensé par l'attribution du prix DUBAIL.

Rapport sur les prix des Thèses présentées à la Société de Pharmacie de Paris (*section des Sciences physico-chimiques*) examinées par une commission composée de MM. Eug. Choay, Leroux et Velluz, *rapporteur*.

Messieurs,

Votre Commission eut à examiner deux thèses : l'une présentée par M. Geneslay et intitulée : « *Sur les produits de la corrosion profonde du cuivre par quelques solutions salines. Contribution à l'étude de quelques sels basiques de cuivre* », la deuxième présentée par Mlle Joly sous le titre : « *Contribution à l'étude de l'action de l'oxyde de magnésium sur les glucides* ».

Le travail de M. Geneslay est du domaine exclusif de la Chimie minérale. L'auteur a mis au point un procédé de préparation de malachite très pure. Ses résultats analytiques confirment la formule 4 CO_2, 8 OCu, 5 H_2O, qu'il avait antérieurement proposée en collaboration avec M. Guillot. Outre la malachite, divers cupricarbonates alcalins, et notamment la cuivre-2-carboxydiamine $CO_3Cu(NH_3)_2$, ont été étudiés. Dans la dernière partie de son travail, M. Geneslay a plus spécialement envisagé la corrosion du cuivre : corrosion en présence de moisissures ou corrosion normale due soit à des sels solubles, soit aux constituants de l'atmosphère. A l'exception de la corrosion due au *Penicillium glaucum* et qui conduit au sulfate basique de cuivre, le produit final prédominant des autres actions corrosives étudiées est la malachite.

Le travail de Mlle Joly concerne la séparation des sucres et des hétérosides par la méthode à la magnésie. Cette méthode a déjà rendu des services appréciables en Chimie végétale, mais on l'utilisait de façon très empirique. En étudiant avec une grande minutie les différents facteurs de cette réaction, l'auteur a précisé plusieurs techniques de séparation entre sucres, polyols et hétérosides. Un problème particulier que Mlle Joly a résolu est celui de la séparation, par voie chimique, du glucose et

de l'inositol. La technique proposée permet en effet d'éliminer le glucose, sans toucher à l'inositol qu'on peut ensuite facilement isoler à l'état pur. Dans la troisième partie de son travail, l'auteur a étudié le mécanisme de l'action de la magnésie. Il semble que, selon les cas, le glucide est simplement fixé — exemple du mannitol — ou au contraire très altéré, comme c'est le cas pour le glucose.

Ce fut une tâche très délicate pour votre Commission que d'établir entre ces deux mémoires importants une priorité officielle. Pour délimiter aussi impartialement que possible les mérites de chaque candidat, nous nous sommes efforcés de tenir compte de la précision des techniques mises en œuvre, de leur variété et de la tenue générale de l'exposé. Nous plaçant à ce point de vue, nous avons estimé que le travail de M. Geneslay devait être classé en première ligne. C'est pourquoi votre Commission propose de lui attribuer la Médaille d'or et de décerner la Médaille d'argent à Mlle Joly.

Rapport de la Commission chargée de la vérification des comptes de l'année 1936 : par une Commission composée de MM. Lefèvre Laudat, et Lenoir, *rapporteur*.

Messieurs,

Désignés par votre compagnie, dans notre dernière séance, pour procéder à la vérification des comptes de l'exercice 1936, nous venons vous rendre compte de notre mission. Mais avant d'aller plus loin, je tiens à signaler combien notre tâche a été simplifiée par suite de la tenue parfaite de la comptabilité, et à rendre hommage à la ponctualité, à l'esprit de méthode dont notre trésorier, M. Lesure, s'est toujours inspiré, depuis qu'il est à ce poste, et qui rend si aisée la lecture et la compréhension des comptes de l'exercice.

Nous vous présenterons notre travail en utilisant le plan des précédentes années, plan qui a l'avantage de mettre en pleine lumière toutes les parties de l'exposé.

I. — Résumé des comptes de l'exercice 1936.

Avoir en caisse au 1er janvier 1936		14.682 96
1° Recettes		
A. *Recettes ordinaires :*		
Quittances et diplômes	7.450 »	
Revenu des valeurs (coupons)	5.974 13	
Ensemble	13.424 13	13.424 13
B. *Recettes extraordinaires :*		
Remboursement d'une obl. ouest 2 %.	474 12	474 12
Soit un total de recettes de............		13.898 25
2° Dépenses		
A. *Dépenses ordinaires :*		
Jetons de présence	1.392 »	
Journal de Pharmacie et de Chimie..	4.552 »	
Médailles et Prix	2.512 »	
Cotisations à Sociétés	628 »	
Maison de la Chimie................	600 »	
Frais de Banque	194 35	
Appointements	690 »	
Frais d'impression	657 50	
Dépenses diverses	207 40	
Ensemble	11.433 25	11.433 25
B. *Dépenses extraordinaires :*		
Achat de valeurs	939 »	939 »
Soit au total.........................		12.372 25

Il ressort donc très nettement que cette année 1936 a donné un excédent de recettes sur les dépenses se montant à quinze cent vingt-six francs : 1.526 francs, ce qui porte le solde créditeur en fin décembre 1936 à la somme de 16.208 fr. 96, au lieu de 14.682 fr. 96 au 31 décembre 1935.

Ce solde se répartit de la façon suivante :

Au comptoir d'Escompte	9.450 01
Espèces chez le Trésorier	6.074 95
Jetons de présence	684 »
Ensemble	16.208 96

II. — Examen comparatif par catégories, des résultats de l'exercice 1936.

1° *Recettes.* — Comparativement à 1935 le montant des recettes concernant les quittances et les diplômes a été de 250 francs supérieur (7.450 au lieu de 7.200), soit un chiffre sensiblement pareil. Le montant des coupons est passé par contre de 6.710 à 5.974 soit 736 francs en moins.

Le revenu du portefeuille a donc baissé ; la différence tient surtout au fait de l'impôt de 10 % qui n'avait commencé à jouer en 1935 qu'à la fin de l'exercice, alors qu'en 1936, il a joué sur l'ensemble de l'année. D'autre part une échéance (4 % 1917) manque, et sera touchée incessamment, si elle ne l'est déjà. Elle figurait en 1935, avec une autre de 1934, ce qui explique facilement cette différence.

Les recettes qualifiées d'extraordinaires sont constituées par des remboursements de valeurs ; une seule figure au bilan de 1936, une obligation Ouest 2 % pour la somme de 474 francs.

2° *Dépenses.* — Si nous passons en revue les différents postes qui relèvent des dépenses, nous constatons ceci :

a) En ce qui concerne le montant des jetons distribués, une légère moins-value de 52 francs. Donc, rien de spécial à signaler sur ce sujet ;

b) L'an dernier notre collègue Cuny, rapporteur de cette Commission, signalait que la somme versée pour le Journal de Pharmacie et de Chimie s'élevait à 6.752 fr., dépassant de plus de 2.000 francs la dépense de 1934. Dans un but très louable, votre Trésorier avait prévu au projet de budget de 1936 à cette rubrique la somme de 5.250 francs. En réalité, en 1936, il n'a été déboursé que 4.552 francs, soit 2.200 de moins qu'en 1935 et 700 francs de moins que prévu au projet. Ce fait s'explique de la façon suivante : aucune publication de conférences n'a paru dans le bulletin et le budget s'en est évidemment trouvé très soulagé.

Je signale également une légère diminution du montant des médailles et prix : 2.512 francs, au lieu de 2.627 francs.

La cotisation à la Maison de la Chimie a joué cette année en entier, sur les 4 trimestres et a donc été réglée à 600 francs.

Les dépenses sur les autres chapitres ne présentent pas des caractères très importants : frais de banque, appointements, frais d'impression, divers, ont donné lieu à des dépenses en légère régression.

Quant aux dépenses extraordinaires nous n'en voyons pas. Seul figure un achat de 939 francs de trois obligations Grand Central, qui est en réalité un rachat au cours actuel, en remplacement de trois obligations du même titre sorties, et remboursables seulement en janvier 1937 pour la somme de 1.372 fr. 80, ce qui nous laisse un bénéfice net de 433 fr. 80, somme qui paraîtra seulement en 1937.

III. — **Composition en portefeuille en décembre 1936.**

L'avoir en portefeuille est ainsi constitué au 31 décembre 1936 :

2.184 fr. Rente française....	3 % perpétuelle.
500 fr. —	4 % 1917.
200 fr. —	4 % 1918.
589 50 —	4 1/2 % 1932 A.
1.260 fr. —	4 1/2 % 1932 B.
400 fr. —	5 % 1920.
42 oblig. Grand Central...	3 %.
43 oblig. Ouest	3 % anciennes.
56 oblig. Ouest	2 1/2 %.
90 oblig. Russe	4 % 1894.

Au cours de la bourse du 23 décembre, le montant de ces valeurs se traduit par une somme globale de 153.613 fr. 35 alors que l'an dernier ce total s'élevait à 153.506 fr. 50. On peut donc dire que ce poste a varié d'une façon à peu près nulle. Il est juste de dire qu'en 1935 le portefeuille avait subi une dépréciation de 14.421 francs. Espérons que nous n'aurons plus à en envisager dans l'avenir,

et au contraire à enregistrer des hausses pour le plus grand bien de nos finances.

Il a été remboursé dans le courant de 1936 une obligation Ouest 2 1/2 à 474 fr. 12. Cette obligation n'a pas été remplacée. Je n'insiste pas sur les 3 obligations Grand Central puisque remboursables au 1er janvier 1937 ; elles ont été remplacées le 14 décembre, ce qui fait que le total de ces obligations dans notre portefeuille est resté le même : 42.

Si nous examinons maintenant le poste *Revenu des coupons,* nous constatons :

Rente 3 % perpétuelle	1.965 60
Rente 4 % 1917	337 50
Rente 4 % 1918	180 »
Rente 4 1/2 1932 (A et B)	1.664 54
Rente 5 % 1920	360 »
Obligations Grand Central	464 94
Obligations Ouest 3 % anciennes	476 01
Obligations Ouest 2 1/2 % nouvelles	525 59
Total	5.974 18

Ce total est inférieur de 736 fr. 76 à celui de 1935 ; mais il faut remarquer que en ce qui concerne la rente 4 % 1917, l'année 1935 contenait une échéance en surplus de 1934, alors que en 1936 il manque une échéance de 112 fr. 50.

La différence tient surtout au fait de l'impôt de 10 % qui n'avait commencé à jouer en 1935 qu'à la fin de l'exercice, et qui au contraire a joué sur tout l'ensemble de 1936.

IV. — **Projet de budget pour 1936.**

Tenant compte de ces diverses données, votre Trésorier a ainsi établi le projet de budget pour 1937 :

A) **Recettes**

Quittances et diplômes	7.400 »
Valeurs	5.900 »
Soit	13.300 »

B) **Dépenses**

Jetons	1.400	»
Journal (P. C.)	5.500	»
Médailles et prix	2.100	»
Cotisations	650	»
Maison de la Chimie	600	»
Banque	250	»
Appointements	690	»
Impression	800	»
Divers	300	»
Soit un total de	12.290	»

Soit 1.010 francs de plus qu'en 1936.

Conclusions.

L'examen des comptes de 1936 montre à première vue qu'au lieu d'un excédent de dépenses sur les recettes comme en 1935, l'exercice 1936 accuse un excédent de recettes sur les dépenses de mille cinq cent vingt-six francs.

Le projet de budget pour 1936, comme évaluation des quittances et diplômes portait la somme de 6.700 francs, alors que la recette s'est élevée à 7.450, soit 750 en plus ; mais le montant du revenu des valeurs a été de 736 fr. inférieur à celui de 1935 et de 225 francs inférieur au projet de budget. Aussi approuvons-nous sans réserves les chiffres de 7.400 et 5.900 qui sont proposés dans les prévisions des recettes de 1937.

Le surplus des recettes provient manifestement du fait qu'en 1936 le *Journal de Pharmacie et de Chimie* n'a coûté que 4.552 francs au lieu de 6.752 en 1935, et 5.250 chiffre prévu au projet de budget. Il n'y a pas eu en 1936 de publications de conférences alors qu'en 1935 une seule de ces publications avait occupé 48 pages, d'où frais d'impression évidemment plus élevés.

Bien que ces frais se soient élevés à 4.552 francs seulement, nous avons inscrit la somme de 5.500 à ce poste pour 1937. La hausse générale des prix d'imprimerie, même en dehors de toute publication, peut justifier d'un

jour à l'autre cette prévision. Espérons cependant qu'elle n'ira pas jusqu'à dépasser ce chiffre provisionnel.

Ainsi qu'il a été dit l'an dernier, aucune compression ne paraît possible. Nous émettons, une fois de plus, le vœu que de généreux mécènes puissent par des dons appropriés permettre à notre budget une plus grande élasticité. Déjà tous les rapporteurs qui m'ont précédé ont insisté sur ce sujet. Au nom de votre Commission, je me permets d'y revenir, pour que notre Compagnie vive avec le plus d'éclat possible, qu'elle permette de stimuler le zèle et les efforts des jeunes étudiants et futurs confrères en vue de s'attribuer les récompenses si justement recherchées par eux et qui font rejaillir le prestige de notre Société.

En résumé, votre Commission vous propose d'approuver les comptes de l'exercice 1936, puis d'adopter les chiffres proposés pour l'exercice 1937 et de donner par la même quitus à votre Trésorier de sa gestion pour 1936.

Nous tenons en terminant à adresser à M. Lesure nos plus sincères félicitations pour la façon si nette et si claire avec laquelle cette comptabilité est tenue, et nos bien vifs remerciements pour l'amabilité et la courtoisie bien connues dont il fait preuve chaque fois qu'il doit communiquer à la Commission tous les renseignements ou documents dont elle peut avoir besoin pour établir le bilan financier de l'année écoulée. Nous pensons être votre interprète en lui renouvelant chaleureusement notre très vive sympathie, et en émettant le vœu ardent qu'il préside encore de longues années à la charge particulièrement délicate des fonctions de Trésorier de notre belle Société de Pharmacie.

PRIX DÉCERNÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

I. — Prix de la Société (*Extrait du règlement*).

Prix des Thèses. — La Société décerne à la fin de chaque année, s'il y a lieu, des prix aux auteurs des meilleures thèses soutenues devant la Faculté de Pharmacie de Paris, *au cours de l'année scolaire qui vient de s'écouler.*

Ces prix sont représentés par trois médailles d'or et trois d'argent attribuées : 1° une médaille d'or de 300 francs et une médaille d'argent, aux travaux effectués dans le domaine des sciences physico-chimiques ; 2° une médaille d'or de 300 francs et une médaille d'argent, aux travaux effectués dans le domaine des sciences naturelles ; 3° une médaille d'or de 300 francs et une médaille d'argent, aux travaux effectués dans les sciences biologiques (Décision de la Société de Pharmacie en date du 6 novembre 1935).

Exceptionnellement, il pourra être accordé dans chaque section une seconde médaille d'argent sur la demande de la Commission et après un vote de la Société dont la majorité devra comprendre au moins les deux tiers des membres présents.

Si la Société juge que les travaux soumis à son appréciation n'ont pas une valeur suffisante, le nombre des médailles pourra être moindre, et les médailles d'or pourront être remplacées par des médailles d'argent.

Nota. — Tout candidat aux prix des thèses doit faire parvenir à la Société, avant la séance d'octobre (premier mercredi), cinq exemplaires de son travail. Il choisit lui-même, en faisant cet envoi, la section dans laquelle il désire concourir.

II. — Prix de Fondation.

Prix Dubail. — Prix triennal de 300 francs, destiné à récompenser le meilleur ouvrage imprimé ou manuscrit ayant trait à la chimie biologique. Ce prix pourra être décerné en 1939.

Prix Charles-Leroy. — Prix biennal de 500 francs. Ce prix sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les deux dernières années ayant pour but l'analyse chimique

d'une plante médicinale ou d'un produit médicamenteux d'origine végétale, avec séparation et caractérisation des principes immédiats que renferme cette plante ou ce produit. (Décision de la Société, séance du 6 juin 1906). Ce prix pourra être décerné en 1938.

Prix Landrin. — Prix triennal de 900 francs, « destiné à récompenser le pharmacien ou l'étudiant en pharmacie français qui aura présenté à la Société le meilleur travail de recherches sur de nouveaux principes définis tirés des végétaux : acides, alcaloïdes, glucosides, etc. » (*Extrait du testament*). Ce prix pourra être décerné en 1937.

Prix Pierre-Vigier. — Prix annuel de 500 francs, créé par Mme Veuve Pierre Vigier. Ce prix sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les dernières années sur la pharmacie pratique, et plus spécialement sur la composition ou l'essai des médicaments galéniques (*Extrait du testament*). Ce prix pourra être décerné en 1937.

Prix Antoine et Félix Balland (*fondé en 1927*). — Ce prix biennal est constitué par les arrérages d'un capital de 10.000 francs. Il est destiné à récompenser le meilleur travail (ne fut-ce qu'une simple note scientifique) ayant fait l'objet d'une présentation à la Société de Pharmacie, par un pharmacien militaire jusqu'au grade de capitaine inclus, au cours des deux dernières années. Ce prix pourra être décerné en 1938.

Nota. — Les candidats aux prix de fondation doivent faire parvenir leurs travaux à la Société avant la séance du mois d'octobre (premier mercredi) de l'année où ces prix sont décernés.

IMPRIMERIE M. DECLUME
LONS-LE-SAUNIER

